

AVIS AUX PERSONNES CONCERNÉES

TRIBUNAUX DU MANITOBA

OBJECT: GREFFE DE LA COUR DE VIRDEN

J'ai le plaisir d'annoncer que le greffe de la Cour de Virden sera de nouveau ouvert à temps plein à partir du lundi 9 décembre 2019. Le personnel du bureau aura initialement une autorité limitée.

Tous les documents et requêtes nécessitant l'examen et la signature d'un juge de paix continueront d'être traités par l'entremise de l'unité centrale de télécommunications, ou encore en personne au greffe de la cour de Brandon.

Le greffe de la Cour de Virden est également un centre de dépôt pour les documents concernant les causes familiales, les petites créances et les causes civiles. Dans l'intérim, tous les documents nécessitant l'examen et la signature d'un registraire adjoint continueront d'être traités par le greffe de la Cour de Brandon. Les documents concernant des causes de la Cour du Banc de la Reine peuvent être déposés au greffe de la Cour de Virden pour examen par un registraire à Brandon.

On avertira tous les intervenants concernés une fois que les autorités compétentes seront en place.

DÉLIVRÉ PAR :

« *Original signé par Pam Seidlitz* »

**Pam Seidlitz, directrice par intérim des activités des
tribunaux de la région sud**

DATE : Le 2 décembre 2019